

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir un courrier dans lequel vous faites état de votre mécontentement quant à l'annonce du Premier ministre Edouard Philippe, de réduire à 80 km/h la vitesse maximum autorisée sur le réseau secondaire.

Si j'entends votre opposition et votre colère, je ne peux toutefois pas vous rejoindre sur le constat que vous faites selon lequel cette mesure serait « contreproductive et infantilisante ».

De nombreuses études s'accordent à dire que dans tous les cas – alcool au volant, usages de stupéfiants, fatigue -, la vitesse est un facteur aggravant et cause chaque année la mort de 3 600 de nos concitoyens, en blessant 75 000 autres, dont 25 000 très grièvement.

Cette décision n'est en aucun cas dirigée vers une population en particulier ou des territoires, il s'agit d'une mesure de sécurité publique qui vise à ne pas se résigner aux chiffres évoqués plus haut.

Comme vous le savez par ailleurs, le coût du changement de signalétique sera entièrement pris en charge par l'Etat et le surplus, éventuel de recettes sera versé intégralement aux établissements sociaux et médico-sociaux qui reçoivent les blessés de la route.

Nous ne pouvons nous résoudre à voir chaque année depuis 2014 le nombre de morts sur les routes augmenter, les derniers chiffres de février 2018 sont là pour le rappeler une fois encore puisqu'ils entérinent une hausse de +5,9% par rapport au mois de février 2017.

Enfin, cette mesure n'est en rien incompatible avec des propositions de réparation et d'entretien du réseau routier et d'aménagement des zones dangereuses comme de sensibilisation aux situations à risques ou de prévention à la sécurité routière.

Pour finir, je suis personnellement favorable à un assouplissement de la mesure, concernant les routes nationales dont les voies sont suffisamment larges pour conserver une vitesse à 90km/h à mon sens. Je sensibilise mes collègues à ce sujet et continue de rencontrer les associations concernées par ce sujet dans ma circonscription, afin de faire remonter leurs arguments à l'Assemblée nationale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Nadia Essayan

Députée du Cher

Commission des affaires culturelles et de l'éducation